Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070213-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/13 TRAVAUX – CENTRE-BOURG – ETAT DES ATTERISSAGES FINANCIERS ET AVENANTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Cf. Annexe n°10

Monsieur Rémy Le Coz expose à l'Assemblée un état des atterrissages financiers et avenants relatifs aux marchés de la maison médicales et des halles couvertes au centre bourg.

Pour rappel, l'opération concertée entre les différents acteurs (habitants, commerçants, entreprises, associations, institutions publiques, privées et l'Etat) permettra la revitalisation du centre-bourg, grâce à une action conjointe sur l'espace public, d'accessibilité et de sécurité, des équipements, des commerces et des services.

Elle permettra une qualité de vie à l'année. Les futurs usagers ont été interrogés dans le cadre des études de programmation. (Les marchands ambulants du marché hebdomadaire, …)

Le projet est réalisé dans l'enveloppe urbaine existante. En effet, les espaces dédiés à la construction de la halle couverte et de la maison médicale se situent en cœur de bourg, à proximité immédiate de la mairie.

Cet emplacement central fait également la liaison entre le nouveau lotissement communal au sud et les équipements et services sportifs et culturels au nord. Ce projet s'inscrit dans une démarche énergétique et climatique bas carbone. En effet, le maître d'ouvrage attache beaucoup d'importance à l'incidence des coûts d'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance.

Le projet porté par Studio 2 architectes et sous contrôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage VERIFICA prévoit d'utiliser des matériaux biosourcés, notamment le bois.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070213-DE

Il comprend la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle couverte. Il cherche par ailleurs à limiter le recours à l'eau potable, notamment via l'utilisation des eaux pluviales des toitures pour le nettoyage du marché couvert, l'arrosage des cadres de pétanque ou l'alimentation en eau des sanitaires.

La construction de halles couvertes comme repère d'associations et d'une maison de santé constitue une étape importante du projet global de réaménagement du centre-bourg de Plouhinec.

Dans une perspective de revitalisation du centre-bourg, les halles couvertes seront destinées à recevoir différents évènements et manifestations organisés par les acteurs et associations du territoire (marché hebdomadaire, concerts, pétanque, trocs et puces…).

Halles couvertes :

Les halles couvertes permettront d'allier plusieurs activités de type loisirs, marchande, culturelle et associative sur une surface d'environ 1.000 m² comprenant :

- Une surface de jeux pour les activités de pétanque et autres jeux de boules (□400 m²)
- Une surface permettant l'accueil des étals pour le marché associatif du dimanche (□400 m²)
- Un bureau et espace de stockage pour le club de pétanque
- Une salle de réunion pour l'ensemble des associations plouhinecoise (gabarit pour 40 personnes)
- Une buvette et son espace de stockage attenant
- Des espaces techniques
- Un sanitaire public Hommes / Femmes accessible PMR



Nouvelle maison de santé

Outre le fait de reprendre les activités dans la maison médicale existante, cette nouvelle maison de santé, qui sera bâtie sur 2 niveaux et ancrée dans le centre bourg, permettra de pouvoir accueillir d'autres praticiens et notamment sur les 690 m² de surface :

- 1 cabinet d'ostéopathie
- 4 cabinets de médecine générale (dont 3 opérationnels dès l'été 2025)
- 1 cabinet de kinés
- 2 cabinets infirmiers
- 1 cabinet de sage-femme
- 1 espace d'accueil pour un psychologue ou autre activité
- 1 cabinet pour une autre activité paramédicale d'une surface d'environ 80 m²

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070213-DE

Mais aussi à l'étage :

- 1 espace commun pour l'ensemble des praticiens attenant à une terrasse
- 1 logement pouvant accueillir de future garde médicale ou un médecin stagiaire

Une banque d'accueil est prévue à l'entrée du bâtiment et sera activée par les praticiens selon les besoins attendus.



Au stade des marchés d'appels d'offres, le montant initial des travaux pour chaque bâtiment est de :

Maison de santé : 1 721 779,86 €HT

Halles couvertes : 1 529 512,17 €HT

Par ailleurs, le taux d'avenant est de 5.63% pour les halles couvertes et de 1.45% pour la maison de santé.

Les tableaux récapitulatifs en annexe 11 présentent l'évolution des marchés pour chaque lot arrêté à la date du 8 juin 2026.

D'autres avenants (entreprises de travaux, maîtrise d'œuvre et assistant à maîtrise d'ouvrage) sont en cours de finalisation pour une fin du chantier prévue au 31 juillet 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'état des atterrissages financiers et avenants tels que présentés ci-dessus et repris en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC